



Cercle de la Voile de Paris
1858

AVIS DE COURSE

Pariz Breizh Cup

Grade :

Inter - séries voile légère

Quillards, dériveurs, croiseurs légers – grade 5 B

Date :

4 octobre 2020

Lieu :

La Seine : Plan d'eau de MEULAN-Les MUREAUX (Yvelines)

Autorité Organisatrice : CERCLE DE LA VOILE DE PARIS

Tél. : 01 34 74 04 80 - Adresse mail contact@cercledelavoiledeparis.fr

- REGATEZ A L'HEURE DE LA BRETAGNE -

PRÉAMBULE

Les prescriptions de la FFVoile – Commission régionale d'arbitrage de l'Ile de France s'appliquent.

En participant à cette épreuve, dans le contexte de la pandémie de la COVID-19, chaque concurrent :

- s'engage à respecter :
- les mesures barrières et la distanciation physique, et en complément, à porter un masque lorsque la distance minimale d'un mètre ne peut pas être respectée,
- toutes les dispositions complémentaires édictées par le ministère des sports, la FFVoile et l'autorité organisatrice ;
- est conscient :
- du risque de contamination accentué par la proximité d'une autre personne, notamment en navigation sur un voilier en équipage ou dans toute autre situation de proximité de moins d'un mètre, sans les protections renforcées adéquates,
- que malgré la mise en œuvre de moyens de protection renforcés, la pratique peut exposer à un risque sanitaire, notamment de contamination par la COVID-19, - que toutes ces mesures visent à préserver la santé et les capacités physique de l'ensemble des pratiquants ;
- accepte : que malgré les dispositions prises et les moyens engagés, l'établissement d'accueil, la structure/le club, ne peut garantir une protection totale contre une exposition et une contamination au COVID-19.

1. REGLES

La régata sera régie par :

- 1.1 les règles telles que définies dans *Les Règles de Course à la Voile (RCV)*,
- 1.2 les prescriptions nationales s'appliquant aux concurrents étrangers précisées en annexe « Prescriptions » si nécessaire,
- 1.3 les règlements fédéraux.
- 1.4 En cas de traduction de cet avis de course, le texte français prévaudra.

2. PUBLICITE

En application de la Régulation 20 de l'ISAF (Code de Publicité), telle que modifiée par le règlement de publicité de la FFVoile, les bateaux peuvent être tenus de porter la publicité choisie et fournie par l'autorité organisatrice.

3. ADMISSIBILITE ET INSCRIPTION

- 3.1 La régata est ouverte à : Intersérie **Quillards Voile légère**, avec 3 groupes de vitesse si le nombre d'inscrits est important :
INQ A quillards - IND B dériveurs – INC C croiseurs légers.
- 3.2 Les concurrents (chaque membre de l'équipage) possédant une licence FFVoile doivent présenter au moment de leur confirmation d'inscription :



**PARTENAIRE
OFFICIEL**



**PARTENAIRE
FÉDÉRAL**

FÉDÉRATION FRANÇAISE DE VOILE

17, rue Henri Bocquillon 75015 Paris

Tél : 01 40 60 37 00 - Fax : 01 40 60 37 37 - www.ffvoile.fr

La Fédération Française de Voile est l'autorité nationale de la voile, membre de l'I.S.A.F. du C.N.O.S.F. Reconnue d'utilité publique par décret du 20/12/72